



Contribution des Verts de la région dunkerquoise et de la Région Nord Pas-de-Calais

Trois projets de terminaux méthaniers sont aujourd'hui à l'étude en France à Dunkerque, au Havre et en Gironde. Dans le même temps, les deux installations existant à Fos-sur-mer et à Montoir-de-Bretagne sont en expansion ou en rénovation tandis qu'ailleurs en Europe une douzaine d'autres sont également programmés. Les Verts portent de fortes réserves sur ces trois dossiers examinés chacune dans le cadre d'une commission particulière du débat public.

D'abord, ils sont étayés par des prévisions trompeuses des consommations gazières futures de notre pays et plus largement du continent européen. Celles-ci sont incohérentes par ailleurs avec les objectifs décidés d'une forte réduction de la consommation d'énergie d'ici à 2020 ainsi que d'une division de nos émissions par quatre de gaz à effet de serre à l'horizon de 2050.

Ensuite, les choix réalisés par les différents maîtres d'ouvrage vont à l'encontre de stratégies locales de développement pérennes des territoires concernées. Enfin, ces projets entrent directement en concurrence avec d'autres filières économiques fortes pourvoyeuses d'emplois comme les énergies renouvelables et surtout les économies d'énergie.

Pour ce qui concerne le projet envisagé par EDF et le Port autonome de Dunkerque dans la zone du Clipon, au regard des arguments échangés jusqu'alors, les Verts ne peuvent à ce jour qu'en déduire une position très critique à son propos. Sa mise en œuvre et son intégration dans le tissu industriel existant semblent trop sommairement décrites et en foncière inadéquation avec la nécessité de rendre l'agglomération dunkerquoise moins tributaire des industries à risques pour son développement. En l'état, le dossier apparaît donc inacceptable.

Paulo-Serge LOPES

Porte-parole des Verts de la région dunkerquoise

Sobriété énergétique, respect des engagements contre le changement climatique... Ces notions sont absentes des trois projets de terminaux méthaniers présentés par les CPDP du Verdon, d'Antifer et de Dunkerque. Une régulation et une planification dans l'Union européenne sont nécessaires, en particulier pour limiter le gaspillage. Mais nous ne voyons ici que cacophonie et dossiers mal montés.

1. Quelle consommation future du gaz en France et en Europe ?

Les trois dossiers des CPDP présentent, pour les années à venir, une demande de gaz na-

turel en croissance continue à l'échelle française ou européenne¹. Or en France, le gaz est avant tout consommé dans l'habitat et dans l'industrie, domaines où la consommation stagne déjà et est vouée à diminuer dans les dix à vingt prochaines années, compte-tenu des engagements français et européens en matière de climat.

Le seul domaine qui réclame une demande croissante de gaz est la production électrique à partir du gaz naturel. Celle-ci est en pleine expansion en France et démontre qu'il serait techniquement possible de sortir rapidement du nucléaire².

Consommation (GWh) (Source DGEMP, 2006)	2002	2005	Commentaire
Electricité	29 499	36 857	→ Consommation tend vers les 80 TWh en raison des centrales à cycle combiné au gaz : d'après RTE, consommation sur la base de 8000 MW produisant sur 4000 heures par an
Résidentiel et tertiaire	248 165	288 788	→ Hausse due à l'importance du parc ancien de logements ; mais consommation en recul dans les constructions neuves et domaine où le potentiel d'économies d'énergie est le plus important
Transports	-	-	→ Consommation très limitée au point qu'elle n'est pas reprise dans les statistiques.
Agriculture	4 137	4452	→ Consommation limitée
Industrie	202 570	189 570	→ Consommation en recul régulier depuis plusieurs années

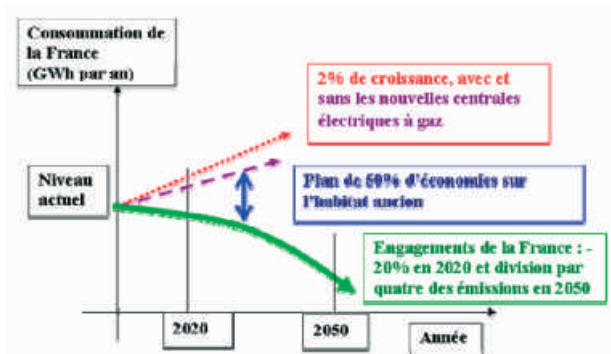
2. Les engagements de la France et de l'Europe

Lors du sommet des 8 et 9 mars 2007, l'Union européenne a décidé de réduire de 20 % sa consommation d'énergie avant 2020 et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans cette consommation. De plus, dans le cadre des négociations internationales sur le climat, l'Europe a décidé d'abaisser au moins de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre³.

En France, la loi d'orientation sur l'énergie (LOE) de 2005 prévoit une réduction de 3 % par an de nos émissions de gaz à effet de serre, afin de les diviser par quatre à l'échéance de 2050. Ces engagements sont destinés à prévenir les changements climatiques, tenant compte des recommandations des scientifiques du GIEC. Il s'agit notamment de limiter la hausse des températures

mondiales au-dessus de 2°C en moyenne, et de limiter le plus possible la hausse du niveau des océans.

Quelle croissance de gaz en France ?



La croissance perpétuelle de la consommation entre en contradiction flagrante avec les objectifs de la France et de l'Europe. Au milieu, impact de la seule division par deux de la consommation des logements anciens décidée au Grenelle.

¹ Étonnamment, les trois dossiers mettent en avant le récent rapport dit "Syrota", très critiqué par son absence de pluralisme et ses options "réactionnaires". D'autres exercices publics comme le "Facteur Quatre" de la commission de Boissieu de 2006, ou le rapport Radanne de 2002 pour la Mission Interministérielle à l'Effet de Serre, sont évacués.

² Les Verts sont favorables à une sortie progressive du nucléaire. Mais celle-ci n'est pas aujourd'hui d'actualité : elle n'a pas été débattue, ni été retenue dans les décisions du Grenelle de l'Environnement. Par ailleurs, les centrales au gaz construites en ce moment servent avant tout des intérêts privés (Poweo, Suez-GDF...). Elles bénéficient de facto d'une exemption de l'achat de permis d'émission, cadeau du gouvernement Raffarin.

³ La proposition de l'Union européenne dans la négociation qui s'engage pour prolonger le Protocole de Kyoto est de diminuer de 30 % ses émissions par rapport à 1990, avant des réductions encore plus importantes. Elle s'est engagée unilatéralement sur -20 % pour donner un signal fort à ses industriels qui doivent engager dès maintenant ces réductions.

3. Les ports autonomes contre les énergies renouvelables et les économies d'énergie

Pour être amortis, les projets de ports méthaniers, devront compter sur un flux d'importation constant pendant des dizaines d'années. De ce fait, ils entrent en contradiction avec les politiques d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Quant à l'emploi, chacun des projets prévoit sur chaque site la création de cinquante emplois directs et cent indirects. Sans que cela soit négligeable, cela reste tout de même peu face au potentiel d'emplois nouveaux liés à la rénovation et l'isolation des bâtiments, dans le recyclage des matériaux, des énergies renouvelables comme le bois ou le solaire. Il est intéressant d'observer que dans les trois sites concernés par la CNDP, les autorités portuaires et/ou les élus locaux ont refusé avec véhémence la construction d'éoliennes. Cela montre un sérieux problème de gouvernance des institutions portuaires.

4. Le besoin d'une régulation européenne

Un argument majeur avancé par les maîtres d'ouvrage pour justifier leurs projets de terminaux méthaniers est celui de la sécurité d'approvisionnement de l'Europe en énergie. Il s'agit là effectivement d'un véritable enjeu, et nul ne peut nier qu'il existe un risque sur l'approvisionnement en gaz si notre continent devient trop dépendant de la Russie. Ce risque est d'ailleurs exploité dans plusieurs pays par les promoteurs du nucléaire qui jouent sur les peurs des opinions publiques. Mais l'Europe et la France seront d'autant moins tributaires des pressions extérieures et des enjeux géopolitiques et financiers liés au gaz naturel, qu'elles auront fait les efforts nécessaires d'économie et de sobriété énergétique ainsi que de développement des énergies renouvelables, qui favorisent une production décentralisée (et donc régionale) de l'énergie.

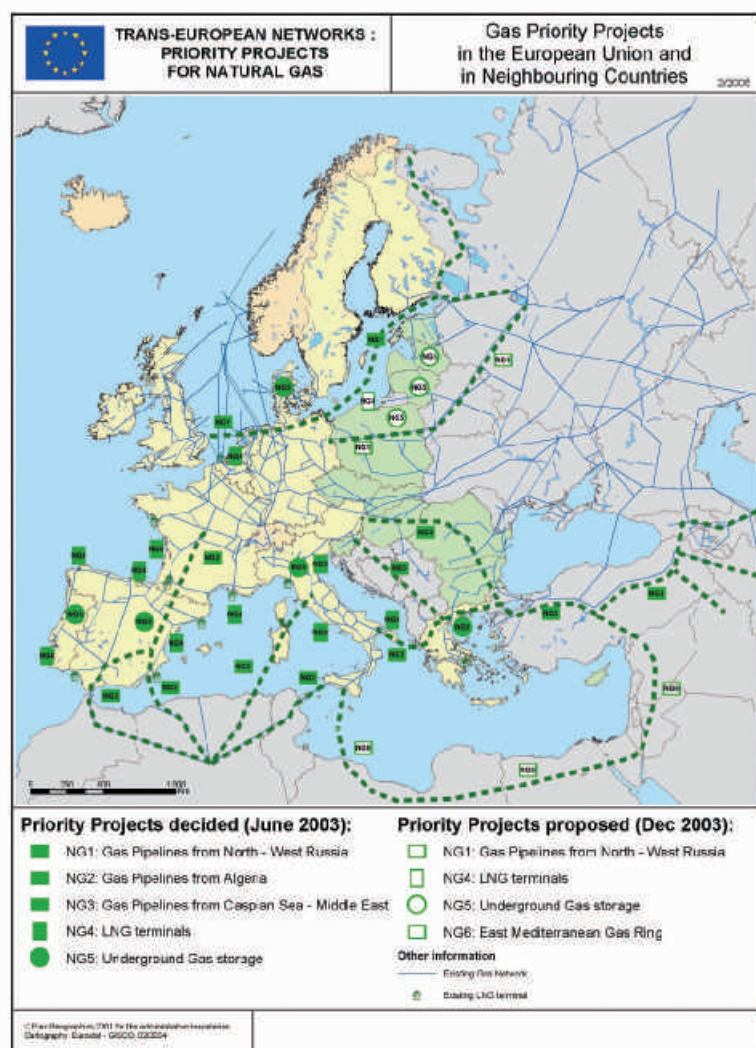
Or, dans le cadre actuel, les vendeurs de gaz et d'électricité ont intérêt à perpétuer le gaspillage. Le développement des terminaux méthaniers comme des centrales électriques à gaz repose donc sur un besoin d'une croissance perpétuelle de la demande d'énergie.

De nouvelles règles du jeu sont nécessaires, pour que l'efficacité énergétique et la sobriété soient au cœur de nos économies. Pour cela, il nous faut une nouvelle régulation européenne

forte, où les distributeurs d'énergie ne soient pas dépendants de la croissance de la demande, mais au contraire aient intérêt à l'efficacité et la sobriété. Ils doivent donc être indépendants des terminaux d'importation. Ce n'est pas ce que nous observons dans les propositions de nouvelles infrastructures de gaz naturel liquéfié, qui poussent un peu partout en Europe en dehors de toute planification cohérente.

5. Quels projets prioritaires ?

La carte présentée ici est issue des services de la Commission européenne en 2003. Elle présente les infrastructures prioritaires au titre des projets dits "Trans-European Networks (TEN)". Ni le projet d'Antifer, ni le projet de Dunkerque ne sont mentionnés, tandis que celui du Verdon apparaît alors que le premier projet de terminal méthanier présenté par Total était abandonné depuis 2000 et que l'actuel projet de la société 4Gas, créée en 2005, n'existait pas encore... Du moins en théorie. Tout cela n'apparaît pas très sérieux et semble se faire sans aucune cohérence.



Pas de feu vert au projet de terminal méthanier sur le site du Clipon !

Après étude des informations exposées dans le cadre de la commission particulière du débat public, les Verts restent très réservés vis-à-vis de ce projet pour des raisons tant économiques qu'environnementales.

Une logique économique à court terme, des emplois potentiels bloqués.

Les gains du court terme escomptés sont en tout et pour tout 50 emplois directs et 100 induits à compter de la mise en activité ainsi qu'une taxe professionnelle. Cependant cette dernière sera extrêmement friable en raison des réformes de calcul envisagées à l'horizon 2009 qui en éroderaient le montant. En tenant compte des préconisations et des engagements mondiaux et européens en matière d'énergie, le marché de l'emploi des secteurs de l'isolation, des énergies renouvelables serait bien plus porteur pour une région touchée par un taux de chômage aussi important que persistant.

Le site du Clipon : un spécimen de biodiversité sacrifié

L'ensemble du cordon dunaire constitue un rempart naturel de la Flandre Maritime. Dans un contexte de changement climatique et de montée prévisible du niveau de la mer du Nord, la suppression de nouvelles dunes modifierait le paysage protecteur. De surcroît, le site du Clipon est une richesse faunistique et floristique qui contribue à la préservation de la biodiversité du littoral. L'implantation de ce terminal méthanier viendrait par ailleurs en contradiction avec les prescriptions officielles visant à préserver les zones humides et le trait de côte. La nature n'est pas une variable d'ajustement, elle est un bien commun.

L'avenir du port de Dunkerque ne saurait être dicté par des logiques de moins disants environnementaux et sociaux car ce serait laisser prospérer des projets préjudiciables à l'économie sur le long terme. En conséquence, les Verts ne cautionnent pas ce projet de terminal méthanier qui, dans sa mouture actuelle, va à contre courant des décisions prises au Grenelle de l'environnement et est donc contraire à l'intérêt des habitants de l'agglomération dunkerquoise dans son ensemble.